

Séance ordinaire du conseil de l'Agglomération

20 juillet 2026 à 18 h 31

Procès-verbal

Sont présents(e)s : M. Pierre Richard, président
Mme Julie Robillard, conseillère
Mme Francine Chaput, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Marie-Ève Landry, conseillère
M. Sylvain Beaulieu, conseiller
Mme Nathalie Bélanger, conseillère
M. Frank Pappas, conseiller

Sont également présentes:

M^e Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe

M^e Anne-Julie Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. PÉRIODE DE QUESTIONS.
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 juin 2026, à 18 h 33.
5. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES.
 - 5.1. Rapports des responsables de comités.
6. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.
 - 6.1. Rapports des responsables de comités.
 - 6.2. Recommandation de paiement décompte progressif # 10 - Agrandissement de la caserne - 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour enr.) - Dossier # SI-202502-013.
 - 6.3. Autorisation avenant # 27 - Agrandissement de la caserne - Remplacement des grilles de caniveau - Dossier # SI-202502-013.
7. RÉSEAU ARTÉRIEL.
 - 7.1. Rapports des responsables de comités.
8. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.
 - 8.1. Rapports des responsables de comités.
 - 8.2. Dépôt - Départ à la retraite de Mme Josée Narbonne, responsable de la bibliothèque de Sainte-Marguerite-Estérel.
9. CORRESPONDANCE.
10. AFFAIRES NOUVELLES.
11. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le président, monsieur Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1421-07-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question de l'assistance.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

AG-1422-07-2026

4.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2026, À 18 H 33.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 juin 2026 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 juin 2026, à 18 h 33, soit et est approuvé tel que rédigé.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES.

5.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

6. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.

6.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1423-07-2026

6.2. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 10 - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE - 9018-8111 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION MARC ARBOUR ENR.) - DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU la résolution # AG-1347-07-2025 par laquelle ce conseil attribue un contrat à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne pour un montant total de 1 575 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'une dixième partie des travaux a été exécutée et complétée au 30 juin 2026 ;

ATTENDU la facture # 1959 du 30 juin 2026 de 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) au montant de 60 426,91 \$ plus les taxes applicables, tenant compte du solde de l'avenant # 20 concernant la réfection de la toiture existante entre les porte # 1 et # 3 au montant de 3 374,96 \$ plus les taxes applicables, de l'avenant # 22 concernant l'ajout d'une barrière à neige à l'arrière au montant de 2 077,02 \$ plus les taxes et de 21 % de l'avenant # 26 concernant la modification en mécanique-électrique au montant de 1 142,22 \$ plus les taxes et tenant compte de la retenue de la garantie contractuelle en proportion de 10 % du montant des travaux effectués ;

ATTENDU la recommandation favorable de Z&D architectes tel qu'il appert au certificat de paiement du 8 juillet 2026 signé par Dany Guimond architecte accompagnant le décompte # 10 pour le paiement totalisant 60 426,91 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil accepte la dixième des travaux exécutés dans le cadre du dossier # SI-202502-013 au 30 juin 2026 tenant compte des avenants # 20 (résolution # 1399-03-2026), # 22 et 21 % de l'avenant # 26 totalisant un montant de 6 594,20 \$ plus les taxes applicables et tenant compte de la retenue de la garantie contractuelle en proportion de 10 % du montant des travaux effectués et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au montant de 60 426,91 \$ plus les taxes applicables (69 475,84 \$ toutes taxes comprises) en paiement au décompte # 10 à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM (# 73-03000-722).

AG-1424-07-2026

6.3. AUTORISATION AVENANT # 27 - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE - REMPLACEMENT DES GRILLES DE CANIVEAU - DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU la résolution # AG-1347-07-2025 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne pour un montant total de 1 575 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'avenant # 27 émis par l'entrepreneur pour le remplacement des grilles de caniveau standard par des caniveaux sur mesure au montant total de 8 025 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur des services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil autorise l'avenant # 27 de 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour le remplacement des grilles de caniveau standard par des caniveaux sur mesure au montant total de 8 025 \$ plus les taxes applicables (9 226,74 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM (# 73-03000-722).

7. RÉSEAU ARTÉRIEL.

7.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

8. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.

8.1. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

AG-DEP-202607-01

8.2. DÉPÔT - DÉPART À LA RETRAITE DE MME JOSÉE NARBONNE, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le conseil prend acte du départ à la retraite de Mme Josée Narbonne de son poste de responsable de la bibliothèque de Sainte-Marguerite-Estérel, et ce, à compter du 9 octobre 2026, lui adresse ses remerciements pour ses services rendus depuis le 5 juillet 2023 et lui souhaite une bonne retraite méritée.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.

Aucune question de l'assistance.

AG-1425-07-2026

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

Mention:

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les citées et villes.

(Signé)

Pierre Richard, président

(Signé)

Anne-Julie Bergeron, greffière